

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement d'emprunt numéro 26-186

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors de la séance ordinaire tenue le 18 juin 2026, le conseil a adopté le règlement suivant :

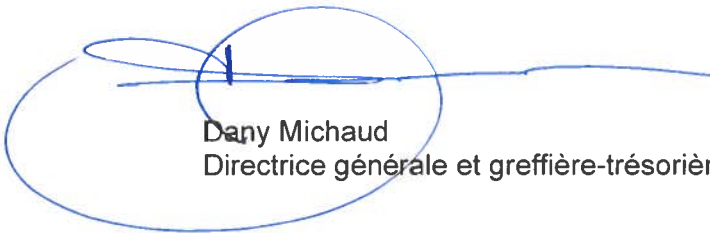
- **Règlement numéro 26-186 décrétant un emprunt de 236 860 \$ pour le prolongement du réseau d'égout sur la rue du Pont**

Ce règlement vise à financer le prolongement du réseau d'égout sur la rue du Pont.

Le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a approuvé ce règlement le 20 août 2026. Le Règlement d'emprunt numéro 26-186 entre en vigueur en date de ce jour.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement à l'hôtel de ville situé au 4^e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague, durant les heures habituelles de bureau.

DONNÉ à Saint-Louis-de-Gonzague, ce 2^e jour de septembre 2026.



Dany Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière